Trois départements nouveaux vont être autorisés à s'occuper de la culture du tabac, ce qui portera à dix le nombre des départements se livrant à cette industrie.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 18 au 25 janvier 1859 inclus, 19 garçons, 20 filles.

MARIAGES.

Du 18 janvier. — Entre Charles-Louis-Joseph Duponchel, serrurier-mécanicien, et Roseline-Augustine Lacbens, tisserande. — Victor-Pierre Cailliau, sans profession, et Célina-Florine-Louise Defremne, sans profession.

Du 19. — Entre Alexis-Joseph-Léon Laurent, maréchal-ferrant, et Adèle-Joseph Dumont, marchande épicière.

Du 24. — Entre Auguste-Joseph Dubar, tisserand, et Hortense Lénart, bobineuse. — Silvain Depaepe, serrurier-poêlier, et Louise-Célina Gahide, fille de bureau. — Jean-Baptiste Florin, ouvrier teinturier, et Hortense-Joseph Leclercq, journalière. — Aimé-Louis Desquien, garçon boulanger, et Rosalie Lambert, journalière. — Louis-Joseph Parent, journalier, et Marie-Adelaïde Boucq, journalière. — Jean-Pierre Hurez, ajusteur-mécanicien, et Camille-Joséphine Létoquart, couturière.

DÉCÈS.

Du 19 janvier. — Virginie-Joseph Vandamme, 45 ans, journalière, épouse de Constantin-Joseph Pollet, fort de Messine. — Henri-Joseph Decottignies, 54 ans, fileur, époux de Sophie-Désirée Delédalle, au Tilleul.

Du 20. — Jean-Baptiste-Joseph Pluquet, 21 ans, militaire, célibataire, Hôpital. — Christine Delouveren, 45 ans, ménagère, épouse de Louis-François Vanmoffaert, Hôpital.

Du 21. — Henri-Joseph Plouvier, 28 ans, tisserand, célibataire, rue de la Redoute. — Jean-Baptiste-Joseph Desbarbieux, 73 ans, tisserand, époux de Thérèse-Joseph Wavrin, Tilleul. — Rosalie-Joseph Wattel, 62 ans, rentière, veuve de Florentin-Joseph Catteau, rue du Collége.

Du 22. — Célestin-Joseph Carrette, 54 ans, ourdisseur, époux de Elisa-Reine-Joseph Petit, rue du Collége.

Du 23. — Benjamin-Joseph Couque, 58 ans, agent de police, époux de Restitude-Joseph Mutteaux, rue Neuve.

Plus 7 garçons et 6 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Industrie du coton.

(Suite).

II. — SUISSE.

L'industrie du coton était connue à Zurich depuis 1419; en 1423, il fut rendu un décret dans le canton de Lucerne, ordonnant que dorénavant le coton serait vendu au poids. C'est probablement le motif de la coutume suivie généralement sur le continent européen, de faire connaître la quantité de coton ou autres tissus, dans les tableaux des entrées et des sorties, d'après le poids, au lieu de le faire d'après la longueur (mètres). Au XV.e siècle, les marchés pour le coton travaillé étaient la France, l'Italie et l'Allemagne. La préparation du cambric de coton commença, en 1746, à Appenzell, en même temps que commençait à Mulhouse la fabrication des indiennes.

Le filage du coton à la main fut inauguré vers la même époque. Le fileur pouvait gagner trois florins par semaine et le tisserand le double. A cette époque, la mesure de froment de 25 livres ne coûtait que 40 kreutzers ou les 2/3 du florin. Vers le même temps, d'après M. Zellwegger, la firme Gruzebach importa l'art de la broderie, d'où vint la mode de garnir de broderies les manchettes de chemises d'hommes.

Par suite du système protecteur inauguré par Colbert, la France prohiba l'importation des fabricats de coton suisses, et le prix de cette marchandise baissa de 40 à 50 p. c.

En 1797, pour la première fois, des machines anglaises à filer parurent sur les marchés suisses et lorsque, en 1800, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une machine anglaise fut importée à Gand et de là en France, elle fut introduite aussitôt à Saint-Gall. L'année suivante on importa des broches mécaniques, des machines à apprêter et on eut recours à des procédés chimiques pour blanchir.

En 1835, l'industrie suisse possédait 1,112,303 broches et avait 7,779 métiers; en 1802, un Anglais, malgré des procédés imparfaits, importa des machines hydrauliques et des machines à retordre et assura ainsi la prospérité de cette branche d'industrie.

En 1835, la consommation du coton s'élevait à 3,360,000 livres. Le nombre d'ouvriers employés dans les filatures de ce canton s'élevait à près de 5,000. Le salaire moyen pour les hommes était de 3 florins et 1/2, pour les femmes de 2 florins et pour les enfants de 1 1/2 florin par semaine.

La statistique du commerce de la Suisse, publiée à Zurich, en 1857, par M. Weber, établit que la Suisse comptait 132 filatures et 48 tisseranderies qui se divisaient de la manière suivante :

Cantons.	Flatures.	Broches.	Tisseranderies.	Mètres
Aarau . .	13	162,400	10	1,320
Bâle . .	1	8,000	»	»
Berne . .	2	14,000	1	140
Saint-Gall.	13	115,890	4	480
Glaris . .	11	139,140	10	1,890
Schaffhouse	2	10,300	1	150
Schwitz .	6	59,500	2	440
Thurgovie.	4	23,100	4	454
Zurick. .	77	503,693	14	2,595
Zug. . .	3	76,000	2	300
Total. .	132	1,112,623	48	7,799

C'est à Saint-Gall et Hérisau que se font les broderies les plus fines et les plus riches pour habillements et pour rideaux. Ces étoffes obtiennent la préférence sur tous les marchés du monde civilisé.

Les fils employés à ces broderies viennent des meilleures fabriques de Nottingham (Angleterre).

Le salaire perçu par jour s'élève, pour les femmes, de 80 c. à 1 fr. 50 c. et de 2 à 3 fr. pour les hommes. La durée du travail est de quatorze heures, et il arrive souvent, en hiver, qu'on travaille de cinq heures du matin à minuit, sauf les intervalles nécessités par les repas. Dans cette partie de la Suisse, les enfants, dès l'âge de dix ans, vont travailler avec leurs parents dans les fabriques. Mais le fabricant doit les laisser aller à l'école pendant certaines heures de la journée et cela jusqu'à l'âge de douze ans; depuis cet âge et jusqu'à ce qu'ils aient atteint quatorze ans, ils y vont une ou deux fois par semaine. Leur salaire est très minime, à leur entrée dans la fabrique et pendant quelque temps, ils ne reçoivent pas 15 c. par jour.

L'importation cotonnière du pays au Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, se compose presque exclusivement des produits américains. Celle du Sud et de l'Est, au contraire, presque exclusi- du coton d'Egypte, tandis qu'au Sud-Ouest, on y importe du coton d'Egypte et peut-être une petite quantité de coton d'Amérique qui vient de la Nouvelle-Orléans par Marseille.

De 1852 à 1856, il fut importé en Suisse, en coton, fils, fils retors et tissus 146,091,770 liv. La moyenne pour cette époque s'élève à :

Coton	25,324,860 livres.
Fils et fils retors .	364,540 »
Tissus.	3,529,020 »

L'exportation, pendant le même espace de temps, s'élève à 95,047,920 livres. En moyenne par an :

Coton	1,549,430 livres.
Fils et fils retors .	1,671,560 »
Tissus.	15,788,860 »

D'après ce qui précède, la consommation indigène est de 51,043,850 livres, environ 5 livres par tête.

Bien que le pays soit éloigné de la mer et des mines de charbon, et qu'en conséquence il paie très cher le combustible nécessaire à la fabrication du fil et des tissus, l'avenir de l'industrie cotonnière se présente sous un jour favorable et la Suisse peut, malgré ces obstacles, et grâce à l'abondance de ses capitaux et de la main-d'œuvre, aspirer à un haut degré de prospérité. Relativement, la Suisse peut être placée, pour l'industrie du coton, après la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. L'existence d'une main-d'œuvre intelligente, soutenue par un système d'éducation populaire, la sobriété de la population et les huit mois d'hiver qui forcent les habitants à rester dans leurs demeures, tout cela adoucit la position désavantageuse dans laquelle se trouve souvent cette industrie. L'influence de la découverte de nouveaux instruments mécaniques diminuant l'emploi du combustible qui doit se faire sentir là comme ailleurs, tandis que, d'un autre côté, la législation douanière de nos jours, empreinte de l'esprit libéral qui tend à affranchir des droits de transit les matières premières et les fabricats, placera de plus en plus la Suisse sur le même pied que les pays situés le long de la mer. Un plus grand développement dans l'importation et l'emploi du coton semble donc probable.

(La suite au prochain numéro).

FAITS DIVERS.

— Mgr de Morlhon, évêque du Puy, se trouve en ce moment à Paris; il est venu hâter l'époque d'ailleurs prochaine, espère-t-on, où se fera la solennelle inauguration de la statue colossale de la Mère de Dieu au sommet du rocher Corneille. Nous empruntons à l'*Univers illustré* les détails suivant au sujet de cette œuvre vraiment monumentale due au talent d'un de nos plus éminents sculpteurs, M. Bonassieux :

« Tous ceux qui ont traversé la ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, connaissent le rocher de Corneille, qui s'élève à une hauteur de 132 mètres au-dessus de la ville basse. L'œuvre nationale de Notre-dame de France, approuvée par le Pape, les évêques et le gouvernement, se propose d'ériger sur le rocher de Corneille une statue colosale de la sainte Vierge, dont le modèle est dû à M. Bonassieux, dont les canons pris à Sébastopol ont fourni la matière, et qui n'aura pas moins de 24 mètres de hauteur, socle compris.

« Le 5 septembre 1855, l'Empereur agréait l'œuvre, qui lui était proposée par Mgr. l'évêque du Puy *comme un vœu de la France à Marie pour obtenir par la victoire la paix...* Il l'encourageait par une souscription généreuse, et promettait de fournir en canons russes la matière de la statue, s'il venait à bout de Sébastopol.

» Le 6 et le 7, les ministres imitaient cet exemple : et le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, date du premier prospectus de l'œuvre, Sébastopol, avec quatre ou cinq mille canons, tombait au pouvoir de nos soldats. Quelques mois après, deux cent treize canons en fonte de fer étaient remis entre les mains du fondeur.

» Conduite avec la plus stricte économie, l'œuvre de Notre-Dame de France est encore loin d'avoir les fonds suffisants. Pour offrir à la protectrice de nos armées un hommage vraiment national, et pour élever un monument digne de Marie et de la France, elle a besoin d'être aidée par tous les Français amis de la religion et des arts. Le chiffre actuel de la souscription a permis de fournir aux frais du concours, de construire le piédestal et le grand modèle, et de conclure un marché avec le fondeur, qui est à l'œuvre depuis le 16 décembre 1857. L'exécution du monument est donc certaine et prochaine; mais une œuvre pareille, faite au nom de la France et à l'honneur de sa patronne, ne saurait rester imparfaite faute de ressources.

» Le moment est dont venu pour tous les catholiques français qui n'ont point encore souscrit ou qui n'ont point versé le montant de leur souscription, d'envoyer leur adhésion à Notre-Dame de France. Le prochain mois de Marie va leur offrir une occasion favorable. L'obole du pauvre sera reçue avec non moins de reconnaissance que l'or du riche. »

— Avant-hier, à deux heures de l'après-midi, M. le comte de Nieuwerkerke, directeur des Musées impériaux, parcourait dans son tilbury l'avenue des Champs-Elysées. Le cheval s'emporta subitement sans qu'il fût possible de le retenir, et, par suite de la secousse imprimée à la voiture, le comte et son domestique furent précipités sur le sol. Ce dernier en a été quitte pour quelques contusions, et M. de Nieuwerkerke, légèrement blessé, a dû regagner son domicile dans une voiture de place.

Cependant le cheval continuait sa course furieuse. Il entra dans l'avenue Montaigne et renversa un banc placé au bord de la contre-allée, puis il heurta une petite voiture que trainait le sieur Girardin, marchand des quatre saisons, de façon que ce pauvre homme fut blessé au pied droit et à l'épaule du même côté. Quelques instants après, le cheval s'est arrêté de lui-même; le tilbury était entièrement brisé.

Un événement de même nature a *eu lieu* le même jour, à trois heures de *l'après-midi*. A l'angle de la rue Richelieu et de la rue Neuve-des-Petits-Champs, les chevaux attelés à la voiture de M. Tupigny ont pris le mors aux dents. Ils ont parcouru la rue Richelieu jusqu'à la hauteur de la rue Villedo. Là, ils ont heurté une voiture de remise qui, par la violence du choc, s'est trouvée gravement endommagée. En même temps les chevaux se sont arrêtés et ont pu être maîtrisés. M. de Tupigny n'a eu aucun mal.

— On lit dans la *Patrie :*

« Je ne connais pas de plus sotte figure que celle de deux anciens camarades de collége qui se rencontrent par hasard soit dans un salon, soit dans une rue. On ne s'est pas vu depuis cin, dix, quinze ans; autrefois, on s'aimait, on était intime; on ne se connaît plus. Avant de renouveler des relations, surtout des relations familières, chacun voudrait savoir à qui il a affaire.

» On a pu quitter à vingt ans un très brave garçon qui est devenu un vaurien et un fripon entre vingt et trente. On se tient donc sur la défensive, on s'observe, on voudrait s'éviter, ou l'on s'aborde avec une politesse si froide qu'il vaudrait presque autant s'éviter. Les natures franches ne font pas tant de façons.

» — Ah! te voilà, cher Alfred. Toi, ici! quel bonheur! Comment vas-tu?

» Parfois, l'homme ainsi apostrophé est devenu un personnage et craint de se compromettre. Il faut voir alors son embarras, son sourire faux, son étonnement mal joué et son amabilité contrainte! Souvent il répond :

» — Mais, assez bien, et *vous?*

---

inviter à venir nous voir par le mauvais temps qu'il a fait ce printemps — nous espérons que ma mère, qui habitera Malkolmsnæs en notre absence, aura du moins cet honneur. Dès que nous serons de retour, nous aurons le plus grand plaisir à recevoir bien souvent nos amis.

— Ah! ma chère cousine, vous êtes toujours aussi aimable!

— Je vous en prie, chère tante, ne me flattez point! Et si vous désirez quelques conserves de Malkolmsnæs, vous n'avez qu'à choisier. »

Bientôt après, la femme du bourgmestre reconduisait son aimable cousine, non-seulement jusqu'au vestibule, mais jusqu'à la porte extérieure.

La même scène se répéta chez d'autres amis, avec quelques variantes, que Marie avait toujours à sa disposition. A l'un, elle promettait des semences de fleurs; à l'autre, des choux-fleurs frais; à un troisième, des asperges. A sa dernière visite, où il était un peu plus difficile de rétablir la bonne intelligence, elle poussa l'amabilité jusqu'à promettre à une ancienne amie, qui se plaignait de ne pouvoir se procurer de la laine fine, de lui envoyer une couple de livres de sa laine espagnole! Marie ramena tous les esprits; personne ne pouvait en dire assez à sa louange, et ce qu'elle avait prédit arriva en effet; le lendemain matin, lorsque les châtelains de Malkolmsnæs repartirent, accompagnés de madame N...., celle-ci remarqua, à sa grande surprise, que toutes les dames de la ville rivalisaient de saluts gracieux et aimables.

La voiture s'arrêta devant la porte de monsieur Utter. Marie n'avait pas trouvé, la veille, la conseillère chez elle, et elle ne pouvait partir sans prendre congé de la bonne dame. La tante Marguerite, en habits de fête, attendait les nobles visiteurs dans sa pièce du rez-de-chaussée, et elle avait préparé du vin et des pâtisseries pour les recevoir dignement.

Là, on ne joua pas la comédie. Avec un attendrissement qui venait du cœur et que madame Utter partageait sincèrement Marie serra dans ses bras la bonne conseillère, l'amie, la seconde mère de Wiliam; et celle-ci, assez noble pour oublier le mal que Marie lui avait fait en repoussant son favori, l'accueillit non moins chaleureusement, et causa longtemps avec elle du ton le plus cordial.

Tandis que Wallden aidait sa belle-mère à remonter en voiture, et que le conseiller exprimait le regret de perdre pour si longtemps sa jeune voisine, Marie dit tout bas à madame Utter debout à côté d'elle dans le vestibule :

« Ma bonne madame Utter, saluez cordialement de ma part mon ami d'autrefois; — je crois pouvoir lui laisser un adieu en m'en allant si loin.

— Je ne sais, répondit la tante Marguerite, également à voix basse, si je puis me charger de cette commission; je considère comme une folie de réveiller la passion qui sommeille. Pardonne-moi de dire tout franchement ce que je pense, et de vous rappeler tout bas que des salutations qui n'osent se produire au grand jour ne doivent jamais s'échapper des lèvres d'une femme mariée. Ce qui est passé est passé, et il faut qu'on l'oublie. »

Marie ne répondit pas; elle se contenta de serrer la main à madame Utter, et la sensible vieille comprit l'émotion qui se manifesta sur la physionnomie de la jeune femme, lorsque, en montant en voiture, elle jeta un dernier regard vers les fenêtres de l'étage supérieur.

« Pauvre Marie! dit la tante Marguerite quand ils furent partis; un jour elle expiera plus durement encore son égarement. »

—

Lorsque l'équipage s'arrêta devant la porte de la grande habitation de Malkolmsnæs, on aperçut à l'une des extrémités de la cour une berline brune, près de laquelle le cheval dételé se restaurait.

« A qui appartient cette voiture? demanda Wallden, assez surpris, au domestique qui vint ouvrir la portière.

— A l'avocat Pellander; — il est ici depuis quelques heures; il a voulu attendre monsieur le lieutenant.

Marie lança un coup d'œil interrogateur à son mari. Elle n'avait jamais douté qu'il n'eût tenu sa promesse a réglé ses affaires; néanmoins, cette visite l'étonnait. Wallden comprit le regard de sa femme, et murmura d'un ton d'indifférence :

« Sois sans inquiétude, mon ange, je n'ai plus rien à faire avec cet homme. »

Marie conduisit sa mère à sa chambre, et Wallden se rendit à la sienne, où Pellander fesait une petite sieste dans le moelleux fauteuil du lieutenant pour échapper d'une manière très-agréable aux ennuis de sa longue attente. Mais l'entrée de son hôte l'éveilla, il se leva et se frotta les yeux.

« Serviteur très-humble, monsieur le lieutenant, dit-il; pardonnez-moi de m'être un peu reposé, en vous attendant, des fatigues de mon voyage. Nous ne nous sommes plus rencontrés depuis la petite affaire que vous savez.

— Non, je n'ai pas eu cet honneur, répondit Wallden avec une politesse ironique. Qu'est-ce qui me procure le plaisir de votre présence?

— Encore une affaire du même genre, — mais bien plus respectable que la précédente!

— Je ne comprends pas ce que ce pourrait être. — Ayez donc la bonté de vous asseoir.

— Quelqu'un du nom de G...., reprit Pellan- un ancien ami de monsieur le lieutenant, après vous avoir, me dit-il, adressé lettre sur lettre sans recevoir de réponse, s'est enfin lassé de donner de ses nouvelles d'une manière si loyale et si honorable. Il m'écrit qu'il avait cru que, dans votre position actuelle, vous vous rappelleriez de vous-même les engagements par vous contractés envers lui; mais, trompé dans cet espoir, aussi bien que dans l'attente d'une lettre, il s'est décidé à recourir à la voie judiciaire, et il m'a chargé, moi qui sais traiter les affaires les plus compliquées, de vous offrir un arrangement plus que raisonnable. »

Tandis que Pellander exposait l'objet de sa mission, le lieutenant de Wallden allait et venait dans la pièce, s'arrêtait devant un oiseau en cage et l'agaçait, bâillait, puis reprenait sa promenade. Enfin, quand l'avocat eut cessé de parler, il se jeta sans façon sur le sopha en s'écriant :

« Sur mon honneur, monsieur Pellander, vous êtes né orateur!

— Je suis né défenseur du bon droit! répondit Pellander, blessé du ton et de la réception du lieutenant. Quel accueil, poursuivit-il, réservez-vous à ma proposition? — Consentirez-vous à un accommodement, ou voulez-vous que la justice ait son cours, et que je défende la cause de mon client?

Mme ÉMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro).